



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216004275-20240404-D08_2024-DE



Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25
mairie@mortefontaine-oise.fr

Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Nombre de membres	11		
Présents	8		
En exercice	11		
Qui ont pris part à la délibération	8		
Date de convocation du conseil municipal	29 mars 2024		
Secrétaire de séance	Jacques FABRE		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson		X	M. Fabre
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé	X		
Patrice Duval		X	
Evelyne Laffargue Moreno	X		
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden		X	Mme Philippo

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FABRE, Maire.

Délibération n° 08-2024

OBJET : Vote du de l'affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2023,

Monsieur le Maire présente l'affectation de résultats suivant :

- Un excédent en section fonctionnement de 1 222 813,04 € ;
- Un déficit en section investissement de 79 887,50 € ;
- Un besoin de financement des restes à réaliser de 47 312,04 € ;
- Un besoin total de financement de 127 199,54 € ;

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Décide d'affecter la somme de 127 199,54 € au compte 1068 investissement du budget primitif 2024, avec émission titre de recette ;

Décide d'affecter au budget primitif l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 1 095 613,50 € au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation de résultats 2023 de la commune de Mortefontaine ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Monsieur Jacques FABRE
Le Maire





Collectivité (code budget)
23500

DELIBERATION 8
DU 04 avril 2024
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : 2023
AFFECTATION RESULTAT EN
2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	8
Votes	
Contre	
Pour	

Le 04 avril 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, le Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1^U lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		919 186,89 €			- €	1 007 913,07 €
Opérations de l'exercice	889 841,19 €	1 193 467,34 €	343 011,24 €	174 397,56 €	1 232 852,43 €	1 367 864,90 €
Totaux	889 841,19 €	2 112 654,23 €	343 011,24 €	263 123,74 €	1 232 852,43 €	2 375 777,97 €
Résultat de clôture (=CA)		1 222 813,04 €		79 887,50 €		1 142 925,54 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2021 moins 1089/2022

Besoin de financement	79 887,50 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2024
Excédent de financement	69 692,04 €	au compte 001 investissement recettes BP 2024
Restes à réaliser	47 312,04 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CFU/23 et BP/24
Besoin de financement des restes à réaliser	127 199,54 €	
Excédent de financement des restes à réaliser	127 199,54 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		

2^e Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

127 199,54 €	au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.
1 095 613,50 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

- 3^e Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'origine et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 4^e Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 5^e Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;



Pour expédition **pour le Maire**,
Le Maire,